

L'ONF et les forêts publiques sous la coupe de la privatisation

RÉGION

Le 12 février, l'intersyndicale des personnels de l'Office national des forêts (ONF) a adressé une lettre aux députés, protestant contre le projet de modification du code forestier par le gouvernement. Les syndicats dénoncent une privatisation en cours de la gestion des forêts publiques et de l'ONF. Quelles conséquences en Paca, deuxième région de France la plus boisée ?

Chronique d'une mort annoncée pour l'ONF ? L'établissement public, qui gère près de 25 % du parc forestier français (forêts publiques domaniales et des collectivités), avait déjà particulièrement souffert de l'austérité budgétaire, perdant près d'un tiers de ses effectifs en trente ans. Le projet de loi d'Accélération de la simplification de l'action publique (Asap), présenté le 5 février en Conseil des ministres, fragilise encore un peu plus le statut de l'Office, en validant la possibilité de modifier par ordonnance le code forestier. En cause, l'article 33 qui stipule « d'élargir les possibilités de recrutement d'agents contractuels de droit privé et de leur permettre de concourir à l'exercice de l'ensemble



En région Paca, deuxième plus boisée de France, l'ONF gère plus de 700 000 hectares de forêts publiques. PHOTO DR

des missions confiées à l'Office, y compris la constatation de certaines infractions». Si des salariés contractuels comme les ouvriers forestiers étaient déjà amenés à exercer certaines de ces fonctions au sein de l'ONF,

la nouveauté est l'ajout des missions régaliennes de police judiciaire. Dans le cadre de la surveillance civile et de la répression des infractions, ces missions sont essentielles pour la protection des forêts. Ce qui fait bon-

dir les syndicats : « *Le fait d'être fonctionnaire confère une certaine liberté, notamment lorsqu'on verbalise. Assermenter le personnel de droit privé pose un problème, car il peut être plus sujet aux pressions économiques ou d'un élu* », insiste Marc Delahaye-Panchout, délégué Snupfen des Hautes-Alpes. La Région Paca, avec ses 1,5 million d'hectares de forêts boisées, très exposée chaque été aux sécheresses et au risque incendie, pourrait bien en faire les frais.

Un statut menacé

Désengagement financier de l'État alimentant un déficit chronique, suppressions de postes de fonctionnaires, (4 500 contre 9 000 en 1985), contractuels corvéables qui deviennent la règle, filialisation des activités concurrentielles, l'intersyndicale dénonce ainsi une privatisation rampante de la gestion des forêts publiques : « *D'autres établissements publics tels que France télécom, la Poste, EDF ou GDF ont précédé l'ONF sur cette voie avec le même type de dispositions. Aujourd'hui ce sont toutes des sociétés anonymes, privatisées partiellement ou totalement.* »

C'est le statut même de l'établissement public à caractère dérogatoire (qui permet de recruter des fonctionnaires) qui est menacé. À l'heure du réchauffement climatique, le désinvestissement de l'État pour sauvegarder le service public forestier pourrait impacter l'avenir et la sécurité de nos forêts.

Benjamin Grinda

« On peut se retrouver avec 8 000 hectares sous notre responsabilité »



Daniel Chautard est secrétaire général adjoint régional Paca du syndicat Solidaires des personnels forestiers.

La Marseillaise : Quelles sont vos craintes pour l'avenir de l'ONF ?

Daniel Chautard : On dénonce la défonctionnarisation et ses conséquences pour l'ONF. Nos missions régaliennes sont importantes dans nos régions méditerranéen-

nes. Notre crainte est de confier à des collègues de droit privé l'assermentation à rédiger un procès-verbal, car ils seront plus exposés aux pressions des privés, des élus ou des lobbys, qu'un fonctionnaire. À l'heure du réchauffement climatique, il est d'autant plus important de renforcer les contrôles et la surveillance. Nous dénonçons également la réduction des postes. Chaque année, on diminue nos effectifs de 10 %. Notre crainte est de ne plus faire de gestion forestière à la hauteur des enjeux écologiques.

Quelles sont les conséquences concrètes de ces réductions de postes ?

D.C. : La réduction des effectifs nécessite de se répartir les tâches. Chaque garde forestier gère entre 3 000 à 4 000 hectares de forêt ou de terrain communal. Si le poste d'un équipier disparaît, le collègue qui doit assurer l'interim peut se retrouver avec 8 000 hectares sous sa responsabilité. Les plus costauds tiennent, d'autres craquent. On arrive à des

situations où les gens n'en peuvent plus, ce qui a pu entraîner des suicides. Certains avouent aimer toujours la forêt, mais ne trouvent plus de sens à leur métier.

Quel impact concernant la gestion des forêts publiques ?

D.C. : Quand on constate l'impact du réchauffement climatique, avec les ravages des scolytes dans l'Est, il n'y a pas assez de personnel pour gérer les coupes de manière écologique et éviter la progression de la maladie. Dans le Sud, les vagues de sécheresse engendrent des risques d'incendie. Nous ne sommes plus en mesure d'assurer nos missions de contrôle et de surveillance l'été. On devrait faire de la recherche pour trouver les moyens d'adapter nos peuplements à la sécheresse. Mais l'État ne nous finance pas. Le seul modèle économique qu'on nous propose est une société anonyme basée sur le commerce du bois, qui ne rapporte pas. On perd une vision et de l'éthique.

Propos recueillis par B.G.

AIX-EN-PROVENCE

La ville exporte son savoir-faire au Japon

La ville partenaire japonaise de Kumamoto a été choisie pour accueillir en 2022 la 38^e foire des Villes fleuries. En début d'année, elle a mis en place un comité exécutif chargé de l'organisation de cet événement et invité deux agents des Espaces verts de la ville d'Aix à intervenir et apporter leur expertise dans le montage du projet. Pris en charge par Kumamoto, ils participeront à l'élaboration de cette manifestation qui vise à promouvoir la végétalisation des villes. L'occasion aussi pour Aix de faire connaître à l'étranger le charme du jardin à la provençale.

Séance jeune public au planétarium

Le Planétarium Peiresc propose des séances sur différentes thématiques. Ce samedi 29 février, séance sur les étoiles, dès 4 ans à 11h, Naissance, vie et mort des étoiles, dès 7 ans à 14h et Le Système solaire, dès 7 ans à 16h. Infos : 04.42.20.43.66.

MARTIGUES

Inscription en centre de loisirs

À compter du 2 mars, les familles peuvent procéder aux inscriptions en Accueils de Loisirs « *vacances printemps 2020* » pour les enfants de 4 ans au CM2. Les inscriptions se font à la semaine et sont acceptées jusqu'à 15 jours avant le début de la semaine concernée auprès de l'Espace Enfance Famille, à l'hôtel de ville. Les inscriptions se font également par courrier à adresser à l'Espace Enfance Famille, 3 semaines avant le début de la semaine de vacances souhaitée. Infos au 04.42.44.33.10.

LE ROVE

Dimanche solidaire avec le Secours populaire

Le Secours populaire organise une journée solidaire dans le cadre du Don Actions dimanche. Au programme, à 10h une balade en colline jusqu'au Fort de Niolon (infos au 06.89.73.73.70). Puis l'après-midi, à 14h à la salle des fêtes Lanteri autour d'une braderie solidaire. À 18h, Alain Aubin dirigera un chœur d'amateurs de 45 personnes qui revisiteront les chants populaires (infos au 06.75.92.89.53)